

## La Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

### ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Ile-de-France dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE  
Délégation Ile-de-France  
153 bis av Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
idf@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org  
Suivez-nous sur

Pour tout envoi de dons :  
FONDATION DU PATRIMOINE  
Délégation Ile-de-France  
153 bis av Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES  
MOULINS EN ESSONNE  
7 RUE BADRAN  
91150 ETAMPES  
asme91@laposte.net  
http://asme91.etampes.live

## Partenaire financier



DRAC ILE-DE-FRANCE  
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France



**Je donne !**  
Pour la  
restauration du

► **Le Louchet**  
**Machine à extraire la tourbe**  
**(Essonne)**



Faites un don  
pour ce projet sur

[www.fondation-patrimoine.org/74505](http://www.fondation-patrimoine.org/74505)

# Description du projet

## L'HISTOIRE DE LA TOURBE

La tourbe a été exploitée pendant plusieurs siècles mais son nom n'apparaît en France qu'au 13e siècle. Elle servait de source d'énergie essentiellement pour le chauffage, mais également pour l'horticulture, et parfois de matériau de construction. Elle est le résultat d'une accumulation de matières organiques végétales non décomposées, fossilisées en milieu humide pendant plusieurs milliers d'années. Attestée en Essonne depuis 1835, son exploitation connaît un fort développement de 1942 à 1980, puis disparaît progressivement dans le dernier tiers du 20e siècle.

A partir de 1942, suite à la pénurie de charbon, Noé Delassus, crée à Long dans la Somme, une machine à extraire mécaniquement la tourbe. Cette machine remontait du sol des blocs de tourbe, découpés ensuite en pains pour réaliser une multitude de briquettes. La machine de Noé Delassus est restée en activité jusque dans les années 1980 à Baulne.

## LE PROJET DE RESTAURATION

Cette machine est l'unique témoin, identifié à ce jour, d'une activité économique disparue, méconnue et peu étudiée en Essonne.

Si l'usage de la tourbe en tant que source d'énergie est supplanté par le charbon, le pétrole et l'électricité, ce fut une ressource majeure durant des siècles, il est important de remarquer l'activité économique et les implications sociales induite par ses applications.

Cette machine est un bel exemple des savoir-faire liés aux rivières sur le territoire qu'il convient de préserver.

Montant des travaux	70 000 €
Objectif de collecte	44 000 €
Début des travaux	Premier semestre 2021

# Bon de souscription

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du **Le Louchet. Machine à extraire la tourbe**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription.

### Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74505  
ou en flashant le QR code ci-contre.  
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



104132

### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Ile-de-France, 153 bis av Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Le Louchet. Machine à extraire la tourbe

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque\*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt :

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

